

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 15 Mars 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 29 février 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE M. Edgar BARBE, Claude CAUDAL, Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothée PACAUD, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire** Mmes Nathalie GUIHARD, Laura GLASS, Laetitia PELTIER, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Stephan BEAUGE, Johann BOBLIN, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Rémy ROHRBACH (POUVOIR à Séverine MARHCNAD), Luc NORMAND (pouvoir à Claude CAUDAL), Gaetan LEaute, Claire HUGUES, Jean Michel BRARD, Christiane VAN GOETHEM **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Noëlle MELLERIN, Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M/ Alain PINABEL **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

OBJET : CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie, liées à des décalages entre dépenses et recettes (en particulier paiement de subventions), le Président propose au comité syndical d'intégrer une ligne de trésorerie au budget 2024. Le PETR a déjà recours à une ligne de trésorerie depuis l'exercice 2017, ce qui facilite sa gestion.

Considérant la nécessité pour le PETR du Pays de Retz de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie (LTI),

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** de conclure une convention entre le PETR et la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.
- **APPROUVE** les conditions suivantes d'obtention de cette ligne de trésorerie :

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 044-200060838-20240318-DEL6_CS15032024-BF



- Montant : 300 000 €
- Durée : jusqu'au 02 avril 2025
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + marge de 0.45%, (euribor flooré à 0%)
- Frais de dossier : 400.00 €
- Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle.
- Modalités de remboursement : intérêts facturés en fin de trimestre par débit d'office.
- Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office,
 - Remboursement : débit d'office.

➤ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,
Pascale BRIAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Briand', with a horizontal line underneath it.